

BTS TRANSPORT - SESSION 2012



Epreuve de langue vivante étrangère Compréhension de l'oral et expression orale

Extrait du référentiel (1997)

<http://www.ac-nancy-metz.fr/enseign/BTSTransport>

Epreuve E2 : langue vivante étrangère I

Objectifs :

L'épreuve a pour but d'évaluer :

1. **la compréhension de la langue vivante étrangère orale.**
Il n'est pas exclu que l'un des documents soit un enregistrement proposé à l'écoute collective ;
2. **l'expression orale en langue vivante étrangère**
Il s'agit de vérifier la capacité du candidat à participer utilement à un dialogue dans la langue vivante étrangère choisie conduit dans une perspective professionnelle.

Mode d'évaluation, forme ponctuelle :

Epreuve orale : durée 20 minutes + préparation 20 minutes, coefficient 3

Entretien prenant appui sur des documents professionnels et permettant d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- *dialoguer dans une perspective professionnelle ;*
- *exploiter des sources d'information professionnelle dans la langue considérée ;*
- *analyser une situation de communication compte tenu du contexte linguistique et socio-culturel du pays considéré.*

La définition de l'épreuve est la même pour l'épreuve facultative de langue vivante étrangère II. Toutefois la langue vivante étrangère II est obligatoirement différente de la langue vivante étrangère I. Le coefficient de l'épreuve facultative est de 1.

(Les candidats issus de la formation professionnelle continue dans les établissements publics habilités sont évalués en cours de formation.)

Choix des supports (documents authentiques exclusivement) :

- o **les supports vidéo** : la durée des enregistrements n'excèdera pas 3 minutes. Il s'agira de documents tels que reportages, informations télévisées ;
- o **les supports écrits** n'excéderont pas 250 mots.

Ces documents seront de nature à intéresser un étudiant de la filière transport sans présenter une technicité excessive (recherche d'emploi, recrutement, relations professionnelles, problématiques liées à l'environnement, transport de marchandises, ferroviaire, fluvial, aérien...)

Les titres des documents seront communiqués aux candidats.